

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2015

---

**PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par

M. Robiliard, Mme Carrey-Conte et M. Cherki

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 15, après le mot :

« grave »

insérer les mots :

« à la sécurité, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cohérence entre les critères de l'assignation à résidence et ceux de la dissolution d'une association ou d'un groupement de fait.